



Luxembourg, le 9 novembre 2022

Groupe de travail MAEE-ONGD

Réunion du 7 octobre 2022 au MAEE

Compte-rendu

Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE) :

- M. Christophe Schiltz, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Sylvie dos Santos, Desk ONGD, Coordination Desk ONGD et Accords-Cadres Développement
- Mme. Virginie Gilbert, Desk ONGD, Sensibilisation et éducation au développement, Desk/Experte thématique, Environnement/Climat
- M. Jean Damy, Coopérants et Appui aux programmes
- M. Alex Fohl, Coopérants et Appui aux programmes

Pour les ONGD :

- Mme. Véronique Weis, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Présidente
- Mme. Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Directrice
- Mme. Stéphanie Notarnicola, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, responsable renforcement de capacités et relations membres
- M. Sébastian Weier, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, plaidoyer national et médias
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. Thomas Kauffmann, Directeur MSF
- Mme. Carole Nunez, MSF

1. Approbation de l'ordre du jour

Le MAEE annonce que la déclaration sur la politique de la Coopération luxembourgeoise du Ministre Fayot à la Chambre des députés est prévue pour le 15 et le 16 novembre 2022. Le Cercle informe le MAEE qu'il rencontrera la Commission des Affaires étrangères le 7 novembre 2022.

2. Etat des lieux : appel à propositions

Le MAEE informe avoir reçu 15 demandes de projets de développement pour un montant total de 4.318.415,55 euros couvrant la période de 2023 à 2025. Si tous les projets sont acceptés, le montant pour

l'exercice 2023 part MAEE s'élèvera à 2.047.658,96 €. Les résultats des projets seront communiqués aux ONGD concernées en principe début novembre. Les demandes de projets concernent 12 pays.

Afrique	Amérique	Asie
Burkina Faso (80%)	Bolivie (60%)	Népal (80%)
Bénin (80%)	Equateur (60%)	
Cap-Vert (80%)	Haïti (80%)	
Côte d'Ivoire (60%)	Paraguay (80%)	
Madagascar (80%)	<u>Pérou (80%) – code 15180</u>	
Tanzanie (80%)		

3. Etat des lieux : accords-cadres développement

Le MAEE informe avoir reçu trois demandes de renouvellement d'accords-cadres de développement. Le montant total pour les années 2023-2027 se chiffre à 27.934.720,91 € et couvre 18 pays. L'enveloppe à débloquer pour 2023 si tous les programmes sont acceptés s'élève à 5.888.017,09 €.

Afrique	Amérique	Asie	Moyen-Orient
Mali (80 %)	Haïti (80 %)	Laos (80 %)	Afghanistan (80 %)
Niger(80 %)	Nicaragua (60%)	Myanmar (80 %)	Cisjordanie-Bande de Gaza (80 %)
Ethiopie (80 %)	Guatemala (80 % - code 15160)	Cambodge (80 %)	
RDC (80 %)		Bangladesh (80 %)	
Rwanda (80 %)		Népal (80 %)	
Burkina Faso (80 %)			
Sénégal (80 %)			
Madagascar (80 %)			
Tchad (80 %)			

4. Charte SEAH auto-guide: prochaines étapes

Le MAEE renseigne que dans le cadre du suivi de la Charte contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels mise en place en 2020, il est en train d'élaborer un auto-guide à destination des ONGD luxembourgeoises en collaboration avec le groupe Egaé et le Cercle des ONGD.

L'outil a pour objectif de permettre aux ONGD luxembourgeoises :

- 1) d'acquérir une connaissance collective sur les fondamentaux en matière de violences sexistes et sexuelles et de PSEA (prévention des exploitations sexuelles, des abus et du harcèlement sexuel) ;
- 2) de déployer des mécanismes de prévention et de protection contre l'exploitation, les violences sexuelles et sexistes à travers la mise à disposition de matériel pédagogique adapté.

Plusieurs ONGD ont été contactées pour participer activement à l'auto-guide afin de partager leurs bonnes pratiques dans le domaine. Le Ministre, ainsi que deux ONGD, seront invités à tourner une vidéo d'une minute le **28 octobre 2022 au MAEE**. Les bonnes pratiques et les interviews des autres ONGD concernées figureront également dans le guide.

S'agissant du calendrier pour la finalisation de l'auto-guide, le MAEE et le Cercle ont tablé sur **janvier 2023**. Sachant qu'il faudra encore faire le graphisme, le guide devrait être disponible pour le premier semestre 2023.

5. Conditions générales Coopérants et Congé de Coopération

Le MAEE fait une brève présentation des conditions générales qui ont été révisées et structurées afin de mettre en évidence de manière cohérente et transparente les différentes procédures en ce qui concerne, d'une part, les demandes d'octroi du statut du coopérant et du coopérant assimilé ainsi que du congé de coopération et d'autre part, en ce qui concerne les différentes procédures de remboursement des frais de coopérants et du congé de coopération. Le MAEE rappelle que sur le fond, il n'y a pas de changements par rapport aux textes de loi en vigueur.

La nouveauté consiste en l'élaboration de délais, ne figurant pas dans les textes de loi, notamment pour les demandes d'octroi de statut et pour les demandes de remboursement.

Ces délais sont valables tant pour les ONGD que pour le MAEE. La finalité de ces conditions générales est de mettre en place une procédure accélérée et respectée par toutes les parties, afin d'éviter les accumulations de dossiers et de réduire ainsi les délais de paiement.

Le MAEE a invité le Cercle à consulter ses membres pour avis ou clarification nécessaire jusqu'au 15 novembre 2022. L'idée est de finaliser les conditions d'ici la fin de l'année.

Si nécessaire, une réunion technique pourra être organisée entre le service en charge et les ONGD intéressées avant la fin de l'année 2022. Le Cercle a indiqué avoir partagé les conditions générales avec les ONGD, et qu'à ce stade, seulement des questions générales sont venues d'ONGD n'ayant pas encore eu recours à cette modalité.

Le Cercle plaide pour que le délai de deux mois pour introduire la demande de congé de coopération figurant également dans le règlement grand-ducal du 22 juin 2012 (...) portant sur l'institution d'un congé de coopération au développement, soit raccourci. La raison évoquée est que souvent la date de départ est sujette à un changement entre le délai de soumission de la demande et le réel départ de la personne. Il s'interroge également sur l'utilité de l'avis du Comité interministériel de développement (CID). Le MAEE

souligne l'importance de consulter le CID et rappelle que les refus sont souvent soumis à l'ONGD avant même la transmission des dossiers au CID en raison de demandes incomplètes et du non-respect des critères d'éligibilité.

6. Assises de la Coopération

Le MAEE a informé que les Assises se tiendront du **15-16 décembre 2022** au « European Convention Center Luxembourg ». La demi-journée du 16 décembre sera dédiée au Cercle. Une invitation aux Assises de la part du MAEE a été envoyée le 23 septembre 2022 aux ONGD. Côté MAEE, deux thématiques seront retenues, l'une portant sur la sécurité alimentaire, l'autre sur les droits humains. Le MAEE est déjà entré en contact avec plusieurs panelistes, dont des ONGD luxembourgeoises, et attend les confirmations avant d'envoyer plus de détails aux participants.

Côté Cercle des ONGD, l'idée est d'organiser un panel sur la localisation de l'aide, le nexus développement humanitaire et les nouveaux modes d'intervention, ainsi que des ateliers de réflexion à travers différents groupes de travail sur les changements des pratiques des acteurs et les nouvelles formes de partenariat.

L'éventualité de l'organisation d'une réunion portant sur la situation au Sahel avec l'ambassadeur Ternes et les chargé(e)s d'affaires respectifs dans l'après-midi du 16 décembre, soit au European Convention Center, soit au MAEE, a été évoquée.

7. Let's Cooperate

L'événement qui était prévu pour le 9 juillet 2022 à l'Abbaye de Neumünster pour sensibiliser et informer les citoyens luxembourgeois sur le travail de la Coopération luxembourgeoise, aussi bien du côté MAEE que des ONGD, a été reporté au printemps 2023 afin d'impliquer davantage les étudiants luxembourgeois et les ONGD.

Une réunion d'information et de brainstorming entre le MAEE, les ONGD SENS et le Cercle **est prévue le 25 octobre de 14h30-16h00** au MAEE.

8. AOB

a. Call Sahel

L'idée est d'organiser la réunion en marge des Assises de la Coopération (cf. point 6).

b. Appel thématique sécurité alimentaire

Le MAEE informe que 14 projets liés à la thématique de la sécurité alimentaire ont été soumis et acceptés. Les ONGD concernées en ont toutes été informées par le service humanitaire. Le budget total part MAEE se chiffre à 2.212.566,09 €. Le MAEE a accepté tous les projets et a décidé de rehausser le budget dédié à cette thématique pour couvrir toutes les demandes.

c. SENS

Le MAEE rappelle que la date butoir pour déposer les projets annuels sous le volet sensibilisation et éducation au développement est le **1^{er} novembre 2022**. L'appel à propositions avait été envoyé à toutes les ONGD agréées le 01/09/2022 par courriel. Le Cercle souligne qu'il relayera également l'information aux ONGD.

d. SENS/Frais administratifs: indexation des salaires/ prix de l'énergie

Le Cercle s'interroge sur la manière dont les ONGD pourront intégrer les éventuelles indexations des salaires (anticipées par le gouvernement) dans les projets/programmes sens/ED 2023 déjà déposés au MAEE.

Le MAEE encourage les ONGD à utiliser la ligne des imprévus tout en rappelant que les ONGD auront besoin de l'accord préalable du MAEE pour avoir recours à cette ligne. Dans un deuxième temps, si cette rubrique s'avère insuffisante, les ONGD pourront procéder à une demande d'augmentation budgétaire dans la limite des plafonds prévus.

Le Cercle s'interroge également s'il est prévu d'indexer les projets/AC/mandats sens/ED ainsi que les enveloppes des frais administratifs 2023 à cause de l'augmentation des autres salaires, des prestataires externes, matériel et du prix de l'énergie. Quid du ratio 80-20 pour les salaires dans les programmes/projets SENS, serait-il envisageable de le dépasser ?

Le MAEE rappelle que l'indexation des salaires et l'augmentation des coûts de vie étaient déjà d'actualité les années antérieures. Le MAEE demande au Cercle si l'abrogation du règlement grand-ducal ayant fait passer les frais administratifs de 15% à 14 % pourrait aider à changer la donne, en rappelant que cette question n'engage pas le MAEE. Le Cercle répond qu'il pourrait s'agir d'une partie de la solution. Quant au potentiel rehaussement des plafonds des projets et programmes de développement, le Cercle indique être conscient que les plafonds sont là pour garantir une répartition équitable des enveloppes entre les ONGD.

Le fait de rehausser les plafonds côté MAEE passe également par un rehaussement des fonds propres des ONGD. Or, le sondage conduit début juillet par le Cercle et auxquelles 44 ONGD ont répondu, démontre que l'impact de la pandémie et de la guerre en Ukraine sur le budget des partenaires n'a pas relevé de problèmes majeurs à ce stade, même si le Cercle note une difficulté quant à la mobilisation de l'apport local prévu par les partenaires locaux et une réorganisation des dons surtout vers les associations travaillant dans le contexte ukrainien. L'impact sur les budgets des projets a également été atténué grâce à la flexibilité du MAEE de réallouer certains budgets. Le Cercle informe le MAEE qu'une ONGD a eu un souci pour récolter assez de fonds propres pour cofinancer un projet, une autre a dû rembourser les subsides SENS/ED liés aux activités qu'elle n'a pas pu organiser pendant la pandémie, et une autre a dû licencier une personne qui travaillait à mi-temps. Le Cercle craint que la situation économique des donateurs impactée par le prix de l'énergie ait davantage de conséquences négatives sur la collecte de

dons par les ONGD. Quant au ratio 80-20, le MAEE rappelle qu'il n'est pas inscrit dans les schémas, ni dans les conditions générales, mais qu'il faut assurer une répartition équitable entre activités et salaires.

Le Cercle a également brièvement évoqué le problème rencontré par les frontaliers qui se voient comptabiliser les jours de mission sur le terrain comme jours de télétravail. Comme ces questions ne relèvent pas du ressort du MAEE, le MAEE invite le Cercle à consulter d'autres ONGD qui sont dans la même situation et de voir avec les instances concernées ce qui peut être fait.

Le Cercle plaide également pour que les salaires des gestionnaires de projets/programmes de développement puissent être intégrés directement dans les projets/programmes et non dans les frais administratifs. Le MAEE rappelle que cette question avait déjà été évoquée lors du dernier groupe de travail et qu'une réponse non favorable avait été donnée.

e. SENS : formations hors Luxembourg - intégration des frais de déplacement, per-diem et frais de séjour du personnel ED (CS/VG)

Suite à l'augmentation de la ligne sensibilisation, le Cercle demande au MAEE de reconsidérer l'intégration des frais de déplacement, les per-diem et les frais de séjour du personnel ED (lors de formations et travail en réseaux hors Luxembourg) dans les budgets des projets/AC/mandat sens/ED. Le Cercle rappelle que ces formations permettent aux ONGD de se professionnaliser et de créer un réseau important.

Le MAEE rappelle qu'une augmentation de l'enveloppe SENS justifie l'introduction de plus de projets/programmes SENS, mais pas le changement des schémas de sensibilisation dans le sens demandé notamment en introduisant des nouveaux frais pas éligibles sous la rubrique formation.

Par ailleurs, ces frais sont couverts par les frais administratifs et il ne revient pas au MAEE de financer les formations SENS du personnel ED/SENS des ONGD sous la rubrique SENS sauf les frais d'inscriptions aux formations qui peuvent être imputés sous la rubrique SENS.

Le Cercle propose de revenir sur le sujet à un stade ultérieur et met l'idée sur la table de proposer au MAEE des critères potentiels permettant de justifier le financement d'une telle formation afin d'éviter des abus. Le Cercle rappelle que certaines formations sont effectuées dans les pays frontaliers ou au sein de l'UE et n'impacterait que très faiblement le budget dédié à la formation dans les schémas SENS.

f. Sondage Cercle sur l'impact des crises récentes sur les ONGD et leurs partenaires

Le Cercle a informé le MAEE sur le sondage qu'ils ont mené sur l'impact des crises récentes (sécuritaires, sanitaires, et le conflit en Ukraine) sur les ONGD et leurs partenaires sur le terrain. Comme déjà mentionné sous le point **d.** de ce rapport, notons que le résultat du sondage a démontré que l'impact de ces crises sur le budget des ONGD et de leurs partenaires est moins préoccupant que ce qui était escompté par le Cercle. Toutefois, certaines ONGD ont dû puiser dans leurs réserves pour couvrir les apports locaux de leurs partenaires (concerne 10 % des projets). Le Cercle se dit également préoccupé par le cours de change

entre l'euro et les devises étrangères qui pourrait à l'avenir impacter les activités des projets/programmes.

Le Cercle informe le MAEE qu'il présentera prochainement les résultats du sondage sur l'impact du plafond (66%) du budget de référence (14%) des frais administratifs sur les ONGD.

g. Rotation du personnel

Le Cercle nous informe du départ de Madame Stéphanie Notarnicola et du recrutement qui est en cours. Côté MAEE, le recrutement pour remplacer Mme. Geiben est finalisé et la personne concernée prendra ses fonctions en décembre. Le MAEE communiquera aux ONGD les coordonnées de la nouvelle personne qui sera en charge des appels à propositions des projets Sud.